

# Principes régissant l'exercice de la profession et responsabilités

## Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat

### Objectifs du module de formation :

Traditionnellement, la déontologie est définie comme « la théorie des devoirs » ou comme l'ensemble des règles qui régissent l'exercice de la profession d'avocat.

Ainsi, l'avocat exerce sa profession avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité dans le respect de son serment. Il doit être confraternel et faire preuve de compétence, de dévouement, de diligence et de prudence vis-à-vis de ses clients. La déontologie organise aussi la responsabilité de l'avocat en cas de faute de celui-ci, d'un point de vue pécuniaire et d'un point de vue disciplinaire.

Tous ces domaines ont connu au cours des dernières années de profonds changements sous l'influence conjuguée de la jurisprudence et du législateur internes et parfois aussi européens.

Afin de permettre aux avocats et autres professionnels du droit de maîtriser parfaitement toutes ces évolutions, Pro-Barreau a conçu deux séminaires e-learning de 10 heures de formation chacun pour faire le point sur « L'Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat ».

### Prix :

315 euros

### Durée :

10 heures de formation

### Période :

1er février 2018 au 31 janvier 2019

### Direction scientifique :

Nicolas Polubocko (Avocat à la cour et Docteur en droit)

### Public :

Avocats, Juristes,

### Niveau :

Perfectionnement

### Programme

**Partie 1** : faire le point sur les obligations de l'avocat dans l'exercice de sa profession

- Rappel du rôle de l'avocat
- Maîtriser le principe de dignité
- Maîtriser le principe de d'indépendance
- Maîtriser le principe de délicatesse
- Faire le point sur le secret professionnel

**Partie 2** : maîtriser les responsabilités disciplinaire et civile de l'avocat

- Faire le point sur la responsabilité disciplinaire
- Faire le point sur la responsabilité civile professionnelle



FORMATION CONTINUE JURIDIQUE  
PRO-BARREAU  
3, RUE DE NESLE  
75006 PARIS

TEL. : 01 56 81 00 30  
FAX. : 01 72 34 92 58

[www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com)  
Etablissement de Formation Professionnelle  
habilité à délivrer une  
Attestation Descriptive de Formation

# Principes régissant l'exercice de la profession et responsabilités

Essentiel de la déontologie de la profession d'avocat

## Coordonnées personnelles :

Mme  M.

PRÉNOM ..... NOM .....

ADRESSE .....

CP ..... VILLE .....

TEL. .... FAX .....

E-MAIL .....

SOCIÉTÉ / CABINET .....

## Bulletin d'inscription à retourner par :

- Courrier : Pro-Barreau – 3, rue de Nesle – 75006 Paris
- Fax : 01 72 34 92 58
- e-mail : e-learning@pro-barreau.com

## Règlement d'un montant de 315 euros par :

- Chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- Virement bancaire - IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 | Code BIC : CRLYFRPP
- Carte bancaire en ligne (www.pro-barreau.com) ou par téléphone : 01 56 81 00 30

Fait à : ..... le : .....

Signature obligatoire : .....

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

### Documents contractuels

A réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la formation, une attestation de formation est adressée au client.

### Païement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué ou remboursé par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné.

En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir « Période » dans la description du module e-learning).

### Rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, le client dispose d'un droit de rétractation. Toute annulation d'inscription doit être adressée à Pro-Barreau par courrier au plus tard quatorze jours calendaires après réception par le client de la confirmation d'inscription. L'inscription ne peut plus être annulée après que le client a commencé sa formation en faisant usage du mot de passe et de l'identifiant qui lui ont été attribués afin d'accéder à l'espace e-learning sécurisé du site Internet de Pro-Barreau.